

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) concernant les communes de **Rodez, Onet-le-Château, Sébazac-Concourès, Sainte-Radegonde, Le Monastère, Olemps, Luc-La Primaube et Druelle Balsac**. La révision vise à inscrire plus fortement le PLUi dans la transition écologique et énergétique et à intégrer au cœur des politiques d'urbanisme les thématiques de la santé environnementale, de l'encadrement du développement économique et commercial, des mobilités, de la gestion de l'espace et de la densité, de la protection et de la restauration de la biodiversité, des paysages et du patrimoine.

Le PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que d'un avis de l'autorité environnementale. Ces pièces, ainsi que la réponse de Rodez agglomération à ce dernier, sont jointes au dossier d'enquête.

Du lundi 25 août à 9h00 au mercredi 24 septembre 2025 à 17h00 (31 jours).

La Présidente du tribunal administratif de Toulouse a constitué une commission d'enquête composée de M. Christian RESSEGUIER, en qualité de président, M. Patrick ROUX et Mme Françoise AYRAL-PUECH en qualités de membres titulaires de la commission d'enquête.

Où consulter les pièces ?	Où transmettre ses observations et propositions ?
Rodez agglomération : 17 rue Aristide Briand à Rodez, siège de l'enquête (sur dossier papier et sur poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture).	Sur les registres papier (Rodez agglomération et ses communes).
Les mairies des communes de Rodez agglomération.	Sur l'« e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr
Sur internet : http://www.rodezagglo.fr	Par écrit : M. le président de la commission d'enquête – Rodez agglomération – Service Urbanisme réglementaire – 17 rue Aristide Briand – 12000 Rodez.
	Par courriel : enquetepublique-urbanisme@rodezagglo.fr

Toute observation, courrier, courriel ou documents réceptionnés, quel que soit le support utilisé, après le 24 septembre 2025 à 17h00, date de clôture de l'enquête, ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra le public aux lieux et dates suivants :

Lieu de permanences	Jours	Dates	Heures
Druelle Balsac	Mardi	9 septembre	14h - 17h
Le Monastère	Mercredi	17 septembre	14h - 17h
Luc-La Primaube (mairie de Luc)	Vendredi	12 septembre	14h - 17h
Luc-La Primaube (mairie-annexe de La Primaube)	Lundi	22 septembre	9h - 12h
Olemps	Lundi	1 ^{er} septembre	9h - 12h
Onet-le-Château (Hôtel de ville)	Jeudi	28 août	14h - 17h
Onet-le-Château (Hôtel de ville)	Lundi	15 septembre	9h - 12h
Rodez	Samedi	6 septembre	9h - 12h
Rodez	Mardi	23 septembre	14h - 17h
Sainte-Radegonde	Mardi	26 août	9h - 12h
Sébazac-Concourès	Mardi	2 septembre	14h - 17h
Sébazac-Concourès	Mercredi	10 septembre	9h - 12h
Rodez agglomération	Lundi	25 août	14h - 17h
Rodez agglomération	Jeudi	4 septembre	14h - 17h
Rodez agglomération	Vendredi	19 septembre	9h - 12h
Rodez agglomération	Mercredi	24 septembre	9h - 12h

Le public est invité à préparer ses références cadastrales avant son rendez-vous avec le commissaire enquêteur.

Le public pourra **prendre rendez-vous via le registre dématérialisé** avec les membres de la commission d'enquête pour les deux premières heures de la permanence, la dernière heure restant libre d'accès.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à Rodez Agglomération, 17 rue Aristide Briand, Rodez, dans chacune des mairies et à la préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://www.rodezagglo.fr>.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision n°6 du PLUi. Il pourra, au vu des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet précité en vue de cette approbation.

Les informations concernant ce projet peuvent être demandées auprès du service Urbanisme réglementaire : 17 rue Aristide Briand à Rodez – tél. 05.65.73.83.00.